

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 60 (1980)
Heft: 3

Rubrik: Cours de change et relations franco-suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cours de change et relations franco-suisse



Au cours du deuxième trimestre, le FS avait oscillé à Paris dans une fourchette de deux positions extrêmes de FF 2,425 et 2,537. Le troisième trimestre a révélé une faible augmentation des extrêmes de la fourchette à FF 2,498 et 2,558. Cette hausse ressort à moins de 2 % sur la base des notations médianes. Pendant toute la durée du troisième trimestre, le calme a

régné sur le marché du FS à Paris.

Ce n'est qu'à partir du mois de septembre que la demande de monnaie suisse semble avoir animé les cotations. En effet, le 31 août, l'interdiction de rémunérer les avoirs étrangers en FS à moins de trois mois de terme a été levée. Ainsi est tombée la dernière restriction en matière de change. Les

dépôts de fonds, depuis, sont de nouveau libres et normalement rémunérés en Suisse. A terme, cela pourrait aboutir à une nouvelle appréciation du FS. Mais c'est une évolution qu'il conviendra d'évaluer dans son contexte international. La France, par exemple, a annoncé son intention d'exonérer du prélèvement à la source les placements de pétrodollars en France.